

Département de Moselle

# REZONVILLE

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Date de prescription : 04 septembre 2000

Date d'arrêt : 26 mars 2003

Date d'approbation : 19 Juin 2004

10

annexes sanitaires

# SOMMAIRE

<b>1. RESEAU D'EAU POTABLE .....</b>	<b>1</b>
1.1 RESEAU EXISTANT .....	1
1.2 RESEAU PROJETE .....	1
<b>2. PROTECTION INCENDIE .....</b>	<b>1</b>
2.1 PROTECTION EXISTANTE.....	1
2.2 PROTECTION PROJETEE.....	1
<b>3. RESEAU D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>2</b>
3.1 RESEAU EXISTANT .....	2
3.2 RESEAU PROJETE .....	2
<b>4. ELIMINATION DES DECHETS .....</b>	<b>3</b>
4.1 SITUATION ACTUELLE .....	3
4.2 SITUATION FUTURE .....	3

# **1. RÉSEAU D'EAU POTABLE**

## **1.1 RESEAU EXISTANT**

REZONVILLE adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux de GRAVELOTTE et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) dont le siège est situé à AMANVILLER.

L'eau n'est pas prélevée à REZONVILLE, elle provient d'eaux d'exhaure et de captages situés à RONCOURT. La quantité et la qualité de l'eau distribuée est correcte.

La canalisation en provenance de GRAVELOTTE à un diamètre de 200 mm. Le réseau dans le village a des diamètres de 140, 100, 80 et 60 mm. A Flavigny, l'eau arrive dans un tuyau de diamètre 100 et est distribuée par une canalisation en 150 mm.

Il y a un périmètre de protection éloigné sur le ban communal : il concerne la source de METZ GORZE et couvre tout le ban communal.

## **1.2 RESEAU PROJETE**

Toutes les nouvelles habitations seront raccordées au réseau existant.

Les captages utilisés seront maintenus.

Le réseau de distribution sera prolongé en direction des nouvelles constructions dès que des demandes de constructions seront réelles. Le réseau de distribution sera de diamètre suffisant pour assurer une desserte correcte en eau potable

# **2. PROTECTION INCENDIE**

## **2.1 PROTECTION EXISTANTE**

REZONVILLE possède une défense incendie composée de 5 poteaux sur le domaine public et 1 poteau à Flavigny. Ils ont un débit supérieur ou égal à 60 m<sup>3</sup>/heure sauf ceux de la rue de la croisette et de Flavigny.

## **2.2 PROTECTION PROJETEE**

Les poteaux incendie existants seront maintenus en lieu et place. Des poteaux supplémentaires seront installés dans les zones à urbaniser.

### **3. RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

#### **3.1 RESEAU EXISTANT**

REZONVILLE possède un réseau unitaire sauf au niveau du lotissement de la Jarre où il est séparatif ; toutes les habitations sont raccordées sauf 2 constructions et le hameau de Flavigny. Les eaux usées collectées sont évacuées vers la station d'épuration de type boue activée en aération prolongée avec décantation séparée mise en service en 1967. Les eaux épurées par traitement biologique sont rejetées dans le ruisseau traversant REZONVILLE. Les rendements moyens sont de l'ordre de 80 à 90 % sur la pollution organique et les matières en suspension et de 25% sur la pollution azotée.

D'une capacité de 400 équivalents habitants environ, elle fonctionne correctement. Sa capacité est atteinte et la réalisation d'un nouvel équipement plus adapté est envisagé au sud du village.

Le réseau a des diamètres allant de 300 à 700 mm.

#### **3.2 RESEAU PROJETE**

L'actuelle station d'épuration sera réaménagée en espace public lorsque le nouveau mode de traitement des eaux usées sera opérationnel.

Le réseau existant de collecte des eaux usées sera amélioré.

##### Eaux usées

Toutes les habitations qui ne sont pas raccordables sur le réseau existant disposeront d'un système autonome de traitement des eaux usées selon l'arrêté interministériel technique du 06 mai 1996. Les autres constructions seront branchées sur le réseau d'assainissement qui rejoint la station d'épuration communale.

##### Eaux pluviales

En l'absence de réseaux, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales (et éventuellement ceux visant à la limitation des débits évacués de la propriété) doivent être réalisés par des dispositifs adaptés à l'opération et au terrain dans les limites de la réglementation correspondante.

Les eaux pluviales sont rejetées dans les cours d'eau présents.

## **4. ELIMINATION DES DECHETS**

### **4.1 SITUATION ACTUELLE**

Pour la collecte des ordures ménagères, REZONVILLE appartient au Syndicat de Nettoyement du Haut Plateau Messin dont le siège est à MONTOIS-LA-MONTAGNE qui achemine les ordures ménagères vers le centre d'enfouissement technique de MALANCOURT.

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue deux fois par semaine dont une collecte sélective depuis fin 1999.

Des conteneurs (1 à verre et 1 à papier) sont à la disposition de la population à proximité de la station d'épuration. Pour les déchets encombrants, déchets verts et toxiques, un valoricentre géré par le SIVOM de METZ situé à ARS-SUR-MOSELLE permet de les récupérer par apport volontaire.

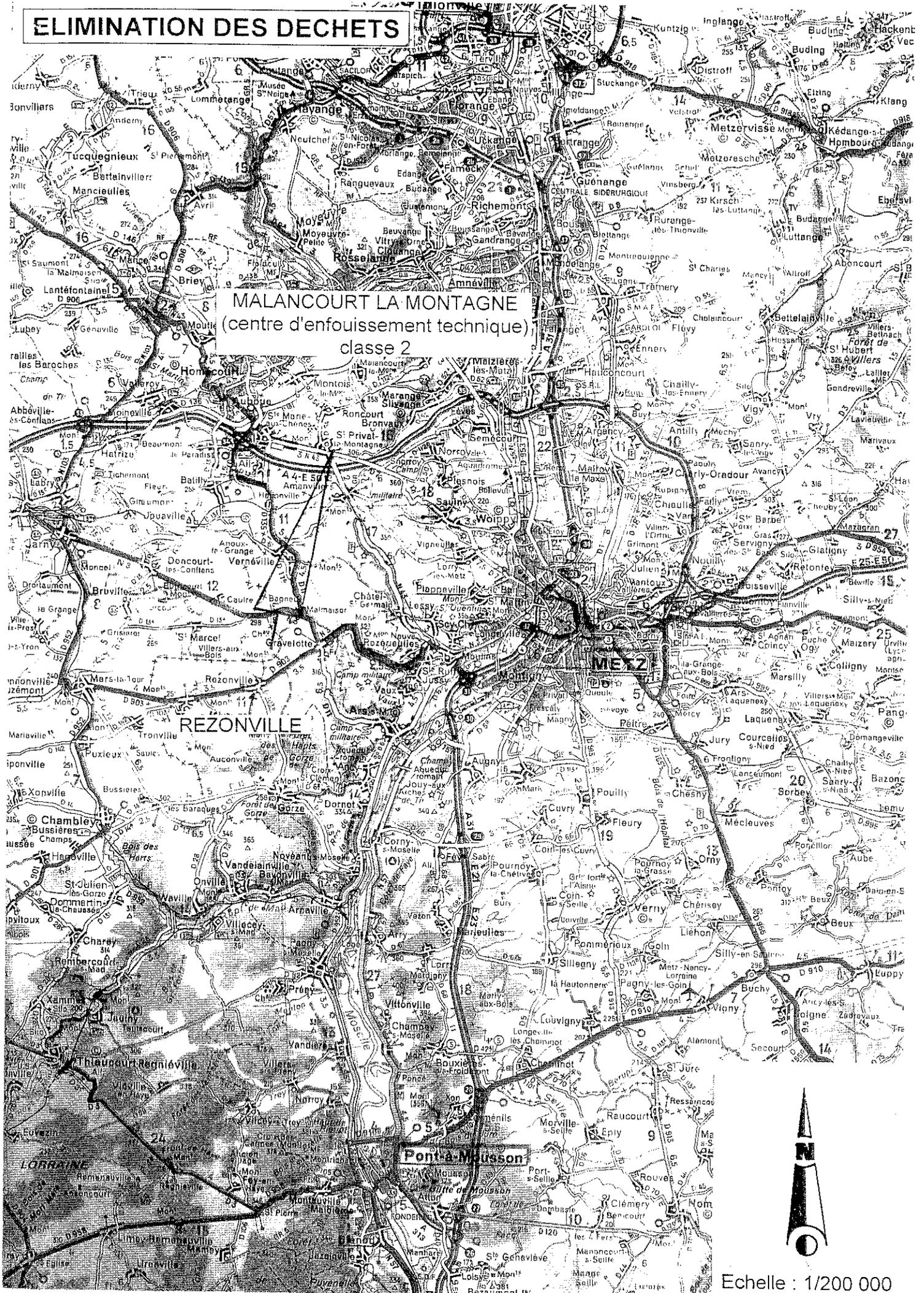
Il subsiste quelques dépôts de gravats.

### **4.2 SITUATION FUTURE**

La fréquence de ramassage des déchets ménagers et leur mode de traitement seront maintenus.

# ELIMINATION DES DECHETS

**MALANCOURT LA MONTAGNE**  
(centre d'enfouissement technique)  
classe 2



Echelle : 1/200 000